



L'ACTION SOCIALE MINISTÉRIELLE : NOTRE BIEN COMMUN

L'action sociale aux Ministères Économiques et Financiers touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que de leurs ayants-droits.

L'action sociale est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels des MEF. Sa place et son rôle résultent d'une construction historique ancienne, que ce soit au sortir de la seconde guerre mondiale ou suite au grand conflit de 1989.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de vacances et loisirs et apporter une vraie solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agentes et des agents.

Vous pensez ne pas en bénéficier ? Et bien si !

L'action sociale, ce sont des prestations pour toutes et tous :

- l'accès à la restauration, collective (restaurants) ou individuelle (titre-restaurant),
- les logements,
- les prêts et aides au logement,
- les aides financières,
- les centres de vacances,
- les colonies,
- les crédits locaux des Conseils Départementaux d'Action Sociale (CDAS) : arbre de Noël, sorties...
- les places en crèches et l'accueil pour la petite enfance,
- le Chèque Famille Finances et l'Aide à la Parentalité en Outre-Mer pour la garde d'enfant de 6 à 14 ans (jusqu'aux 17 ans pour les familles monoparentales et les enfants en situation de handicap),
- le Chèque Sport Finances pour les activités sportives des enfants de 12 à 17 ans,
- les consultations auprès d'assistants et assistantes de service social,
- etc.

Tout le monde bénéficie ou a bénéficié d'au moins une de ces prestations.

L'action sociale, c'est aussi des femmes et des hommes, fonctionnaires ou salariés, qui travaillent dans les associations et dans les délégations départementales d'action sociale.

Depuis plusieurs années, le contexte budgétaire fait peser un lourd climat sur le devenir de notre action sociale. **Dès 2026 et pour les années suivantes, le Secrétariat général du ministère a déjà annoncé que le budget de l'action sociale ministérielle pourrait baisser et que des décisions difficiles devront être prises.**

Ainsi, une revue des prestations a été entamée. À l'instar d'une revue des missions dans les administrations, elle ne pourra être synonyme que de **restrictions**, voire même de **suppressions**, de prestations à destination des personnels ministériels. Ces restrictions pourraient également avoir des conséquences pour les personnels des associations de l'action sociale ministérielle.

Dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice, de perte de la GIPA (Garantie Indemnitaire de Pouvoir d'Achat), les agentes et agents ont de plus en plus besoin de l'action sociale ministérielle. Ses prestations ne relèvent pas du superflu, mais elles répondent à une nécessité. Aller vers une restriction de celles-ci, c'est aller à rebours de la réalité des besoins sociaux.

Les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, CFTD/CFTC, FO et UNSA/CFE-CGC réaffirment leur attachement à une action sociale ministérielle forte, présente partout et au plus près de tous, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos représentants du personnel siégeant en CDAS, en CLAS pour le local et en CNAS pour le national, à vous renseigner sur l'ensemble des prestations disponibles afin de pouvoir en bénéficier.

**L'action sociale ministérielle est votre bien commun, notre bien commun.
Nous l'avons gagnée par nos mobilisations.**

Aujourd'hui, face aux attaques, nous devons toutes et tous nous en emparer et la défendre !